



Code d'éthique et de conduite des fournisseurs

Vivre nos valeurs chaque jour



Le présent code d'éthique des fournisseurs vise à appuyer et non à remplacer les politiques et procédures de Sterigenics, Nordion ou Nelson Laboratories existantes.

Un message de Michael Petras, Directeur général

Sotera Health, ainsi que ses compagnies affiliées et unités commerciales, incluant Sterigenics, Nordion et Nelson Labs (collectivement, la « compagnie » ou « Sotera Health »), s'engage à respecter les normes éthiques les strictes. Ces normes sont fondées sur les valeurs de notre compagnie à l'égard des gens, de l'engagement envers le client, de l'intégrité, de la sécurité et de l'excellence.

Nos fournisseurs jouent un rôle important pour nous aider à respecter ces normes. Nous avons élaboré le présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs (« code du fournisseur » ou « code ») pour énoncer les normes et les pratiques que nos fournisseurs doivent respecter et que nous utiliserons régulièrement pour évaluer et mesurer leur rendement. Pour en apprendre davantage sur les valeurs et les principes généraux que nos employés doivent adopter dans le cadre de leur travail chez Sotera Health, veuillez consulter notre code de conduite mondial disponible sur le site Internet de notre compagnie.

Notre compagnie a choisi de faire affaire avec vous en tant que fournisseur en raison de notre engagement commun envers l'éthique. Bien que ces normes et pratiques ne forment pas une liste exhaustive, nous nous attendons à ce que vous, à titre de fournisseur de Sotera Health, les respectiez. Nous nous attendons également à ce qu'à votre tour, vous appliquiez ces normes à vos propres fournisseurs et sous-traitants qui soutiennent votre travail pour notre compagnie. La violation du présent code entraînera, au minimum, un examen de notre relation d'affaires et pourrait entraîner la cessation de cette relation.

Le code du fournisseur ne remplace pas les lois applicables. La compagnie s'attend à ce que ses fournisseurs et tierces parties mènent leurs activités en conformité avec toutes les lois, les règles et les règlements applicables en plus des normes contenues dans le présent code du fournisseur.

Nous vous remercions de votre engagement à travailler avec nous pour respecter ces normes importantes. Si vous avez des questions au sujet du présent code, veuillez communiquer avec nous à l'adresse Suppliercode@soterahealth.com.

Cordialement,



Michael B. Petras Jr,
Directeur général

Table des matières

Un message de Michael Petras, Directeur général	1
1. Notre compagnie : vision, valeurs et attentes	3
2. Mesures anticorruption, cadeaux et pourboires.....	3
2.1 Corruption et pots-de-vin.....	3
2.2 Paiements de facilitation.....	4
2.3 Cadeaux, invitations et divertissements.....	4
2.4 Contributions politiques et lobbying.....	5
3. Intégrité commerciale et concurrence loyale.....	5
3.1 Offres de services et factures exactes.....	5
3.2 Propriété de la compagnie	5
3.3 Intégrité de l'approvisionnement.....	5
3.4 Conflits d'intérêts.....	6
3.5 Lois sur la concurrence et le commerce équitable.....	6
3.6 Lois sur l'exportation.....	6
4. Respect de la personne	6
4.1 Traitement équitable et harcèlement	7
4.2 Non-discrimination.....	7
4.3 Traite des êtres humains et main-d'œuvre involontaire.....	7
4.4 Travail par des enfants et des jeunes travailleurs	8
4.5 Salaires, avantages sociaux et heures de travail	8
4.6 Liberté d'association	8
4.7 Normes de santé et de sécurité	8
4.8 Préparation aux situations d'urgence	9
4.9 Milieu de travail sans drogue	9
4.10 Utilisation des médias sociaux	9
5. Qualité.....	9
6. Confidentialité des données; renseignements confidentiels et exclusifs.....	9
7. Environnement	10
8. Protection des animaux	10
9. Sous-traitants	10
10. Identification des préoccupations	11
11. Systèmes de gestion.....	11
11.1 Engagement et gestion des risques.....	11
11.2 Exigences juridiques et exigences du client	11
12. Surveillance de la conformité et violation des normes	11
Conclusion et remerciements	13
Annexe A – Signaler une préoccupation.....	14
1. Ligne d'éthique mondiale – Coordonnées internationales	14
2. Contact avec la chaîne d'approvisionnement de Sotera Health	14
3. Représentants de l'éthique de Sotera Health	15
4. Services juridiques de Sotera Health.....	15

1. Notre compagnie : vision, valeurs et attentes

Chez Sotera Health, notre vision est d'être le plus important fournisseur de solutions essentielles visant à améliorer la santé mondiale. Nous croyons qu'il est important de maintenir de solides relations avec nos fournisseurs pour assurer le succès de notre compagnie. Nous sommes engagés à mener nos activités en respectant les normes éthiques les plus strictes, à tenir nos promesses et à protéger nos actifs et notre réputation dans un environnement mondial qui évolue rapidement. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs démontrent ce même engagement dans tout ce qu'ils font. Le maintien de cette confiance est crucial pour concrétiser notre vision et exige que chacun d'entre nous agisse en harmonie avec les valeurs de notre compagnie à l'égard des gens, de l'engagement envers le client, de l'intégrité, de la sécurité et de l'excellence.

Le présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs (le présent « code ») a été créé pour communiquer nos attentes avec nos fournisseurs à l'égard de la manière dont ils mènent leurs activités avec ou au nom de la compagnie, ou dans la mesure où les pratiques commerciales du fournisseur pourraient avoir des répercussions sur la compagnie. Le présent code s'applique à toute compagnie ou tout individu qui fournit des biens ou des services à Sotera Health, en plus des fournisseurs et sous-traitants de nos fournisseurs. Il n'est pas exhaustif. Les fournisseurs sont tenus d'utiliser leur bon jugement, en conformité avec les normes contractuelles de la compagnie et les lois applicables, afin d'assurer la conformité aux sujets qui ne sont pas abordés. Dans certains cas, la compagnie peut également exiger que le fournisseur et son personnel reconnaissent et se conforment au code de conduite mondial de la compagnie. Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos exigences, consultez notre code de conduite mondial accessible sur le site Internet de notre compagnie.

2. Mesures anticorruption, cadeaux et pourboires

2.1 Corruption et pots-de-vin

Les fournisseurs ne doivent jamais directement ou indirectement solliciter, recevoir ou offrir toute forme de paiement illicite, pot-de-vin ou autres paiements illégaux ou irréguliers à toute personne ou organisation, ni de celle-ci, y compris, mais sans s'y limiter, les organismes gouvernementaux, les représentants du gouvernement, les entreprises ou le personnel de ces compagnies. Aucun intermédiaire utilisé par les fournisseurs, comme des agents, des représentants, des conseillers, des distributeurs, des entrepreneurs de transport ou d'autres partenaires commerciaux, ne doit être utilisé pour commettre des actes de corruption. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et à tous les règlements anticorruption applicables qui régissent les activités dans les pays où ils font commerce, y compris la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis, la U.K. Bribery Act et la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers du Canada.

2.2 Paiements de facilitation

Aucun paiement de facilitation ne doit être effectué par des fournisseurs, directement ou indirectement, que la loi locale le permette ou non. Les « paiements de facilitation » (aussi désigné sous le nom « soudoiment ») sont des paiements versés à une personne (y compris à un représentant du gouvernement), pour obtenir ou accélérer l'exécution d'une action. Cela comprend les paiements à une personne visant à accélérer ou à assurer l'exécution des actions de routine d'un gouvernement, même dans des endroits où ces actions pourraient ne pas enfreindre la loi locale. Les paiements de facilitation ne comprennent pas les paiements effectués directement à une entité gouvernementale afin d'accélérer des services officiels, comme le prescrit la loi locale, comme un paiement versé pour le service express d'émission de passeport, qui est offert à tous les clients.

2.3 Cadeaux, invitations et divertissements

La concurrence de Sotera Health repose sur le mérite de ses produits et services et déconseille la sollicitation, l'offre ou la réception de cadeaux avec nos fournisseurs. Les fournisseurs ne devraient pas offrir, recevoir ou solliciter des cadeaux d'un employé de la compagnie ou d'un tiers, afin d'obtenir ou de conserver le volume d'affaires, d'obtenir un avantage ou pour orienter la prise de décision avec la compagnie. Les cadeaux peuvent inclure tout objet de valeur, comme de l'argent, des prêts, des prix, des billets, des bons-cadeaux, des articles promotionnels, des admissions gratuites ou à prix réduit à des événements, etc.

À l'exception des invitations et des divertissements avec des représentants du gouvernement et des représentants des entreprises d'État où des lois et des politiques pourraient s'appliquer (voir ci-dessous), des invitations et du divertissement d'affaires approprié (p. ex., une réception d'affaires, un repas ou un événement sportif, culturel) avec nos fournisseurs, actuels ou potentiels, sont généralement acceptables lorsqu'ils sont clairement destinés à renforcer les relations commerciales et à faciliter l'atteinte des objectifs commerciaux. Les fournisseurs ne doivent pas organiser ou participer à des événements ou des activités de divertissement qui peuvent être ou sembler inappropriées ou illicites. Tout événement ou divertissement doit être modéré, raisonnable et de bon goût, et n'être pas autrement interdit par la loi ou par l'une ou l'autre des politiques de la compagnie. Les repas somptueux ou les divertissements inappropriés doivent toujours être évités. Pendant ces événements, des sujets de nature commerciale doivent faire l'objet de discussions et le représentant du fournisseur doit être présent.

Tous les fournisseurs de Sotera Health sont responsables de s'assurer qu'ils sont conformes à toutes les lois et à tous les règlements applicables relativement à tout cadeau, invitation ou divertissement.

Le don de cadeaux, les invitations ou les divertissements auprès d'un fournisseur qui est un organisme gouvernemental, une organisation gouvernementale ou une entreprise d'État (ou avec un fournisseur qui peut interagir avec de tels représentants gouvernementaux ou représentants d'entreprise d'État au nom de la compagnie)

comportent des risques accrus pour la conformité. Ces dons de courtoisie sont habituellement assujettis à des restrictions supplémentaires, conformément aux politiques et aux lois locales. **Il est impératif que nos fournisseurs veillent à ce que tout cadeau, divertissement ou invitation, de quelque valeur que ce soit, qui pourrait être offert dans le cadre de tout travail effectué pour notre compagnie est conforme aux politiques applicables et à la loi locale, et que cette conformité est confirmée au préalable avec la direction de notre compagnie.**

2.4 Contributions politiques et lobbying

Si un fournisseur apporte une contribution politique ou prend part à des activités de lobbying, il lui faut se conformer à toutes les lois, les règlements, les codes et les normes de l'industrie applicables. Les fournisseurs peuvent ne pas verser de contributions politiques dans le but de recevoir des avantages directs ou immédiats pour le fournisseur ou la compagnie. Sauf indication contraire convenue par écrit par la compagnie, un fournisseur ne peut pas participer directement ou indirectement à des activités de lobbying au nom de la compagnie.

3. Intégrité commerciale et concurrence loyale

3.1 Offres de services et factures exactes

Les fournisseurs qui préparent des offres de service, des soumissions ou d'autres documents soutenant les négociations de contrat pour Sotera Health et ses clients doivent s'assurer que toutes les déclarations et allégations sont exactes et véridiques. Les fournisseurs doivent également maintenir des livres et des dossiers rigoureux, y compris les dossiers financiers, et doivent présenter des factures exactes. Les erreurs doivent être rapidement corrigées. Les fournisseurs doivent donner à la compagnie un accès raisonnable aux dossiers commerciaux et aux employés concernés pour confirmer la même chose.

3.2 Propriété de la compagnie

Les fournisseurs doivent protéger les biens de la compagnie qu'ils utilisent ou qui sont en leur possession et doivent utiliser ces actifs de la compagnie uniquement à des fins commerciales légitimes pour la compagnie.

3.3 Intégrité de l'approvisionnement

Les fournisseurs doivent se conformer à tous les aspects des lois et des règlements applicables à l'approvisionnement. Par exemple, les fournisseurs doivent se conformer à la U.S. Procurement Integrity Act¹ lorsqu'ils effectuent des travaux en lien avec un approvisionnement par le gouvernement fédéral des États-Unis. La U.S. Procurement Integrity Act interdit de manière générale : d'obtenir sciemment une soumission, une offre

¹ 41 U.S.C. § 2101-2107.

de service, ou des renseignements sur la sélection de la source relatifs à un approvisionnement actuel ou futur du gouvernement fédéral des États-Unis; de divulguer une soumission, une offre de service, ou des renseignements sur la sélection de la source auxquels l'accès a été obtenu dans le cadre de tâches de soutien ou de conseil envers un organisme gouvernemental fédéral américain; ou de prendre part à des discussions d'emploi ou d'indemniser certains anciens représentants de l'approvisionnement ou de l'octroi de contrats du gouvernement américain.

3.4 Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter tous les conflits d'intérêts ou les situations qui donnent l'apparence d'une possibilité de conflit d'intérêts dans leurs relations avec la compagnie; par exemple les situations dans lesquelles le fournisseur a accès à des renseignements non publics à propos d'une occasion d'approvisionnement qui lui donnerait un avantage concurrentiel injuste, les situations où son travail lui demanderait de passer en revue ses propres activités sur un autre projet ou contrat, les situations où il a une relation d'affaires ou un lien familial avec un employé de la compagnie qui n'a pas été divulgué à la direction de la compagnie, ou les situations où son objectivité pourrait être autrement compromise.

3.5 Lois sur la concurrence et le commerce équitable

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois antitrust, aux lois sur la concurrence et le commerce équitable peu importe où ils conduisent leurs activités. Cela comprend d'éviter de conclure des ententes qui restreignent illégalement la concurrence, l'échange inapproprié d'information concurrente, la fixation des prix, le trucage des offres, ou la répartition inadéquate des marchés.

3.6 Lois sur l'exportation

Les fournisseurs qui mènent des travaux au nom de la compagnie au-delà des frontières nationales doivent comprendre et se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables à l'exportation. À titre de compagnie américaine, Sotera Health s'attend à ce que ses fournisseurs se procurent les matériaux ou les services uniquement dans des pays ou auprès de personnes avec qui les gens des États-Unis peuvent mener des activités commerciales. Sotera Health mène aussi ses activités dans de nombreux autres pays et s'attend également à ce que ses fournisseurs répondent aux exigences des lois là où les activités de la compagnie sont situées, en plus des lois américaines. Si un fournisseur a besoin de plus de renseignements au sujet de ces exigences, veuillez communiquer avec votre personne-ressource de la compagnie.

4. Respect de la personne

Les fournisseurs doivent suivre toutes les normes générales des lieux de travail, y compris les normes environnementales et de santé et sécurité. Cet engagement établit et assure un environnement de travail sécuritaire pour tous les employés.

4.1 Traitement équitable et harcèlement

Les travailleurs ont le droit d'être traités équitablement et de se trouver dans un lieu de travail exempt de harcèlement. Les fournisseurs doivent traiter les gens avec dignité et protéger les droits de l'homme comme il est décrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Les fournisseurs ne doivent tolérer aucune forme de harcèlement, y compris, mais sans s'y limiter, le harcèlement physique, verbal, psychologique et sexuel, la violence physique ou les menaces, le traitement dur ou inhumain, les sévices corporels, la coercition mentale, la violence verbale ou les abus sexuels.

4.2 Non-discrimination

Les fournisseurs doivent fournir un milieu de travail exempt de discrimination illégale. La discrimination pour des raisons comme la race, la couleur, la religion, les croyances, l'âge, le sexe, l'identité ou l'expression sexuelle, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, la situation familiale, l'état matrimonial, la grossesse, l'invalidité, l'appartenance politique ou la participation à un syndicat est interdite dans toute la mesure applicable de la loi.

4.3 Traite des êtres humains et main-d'œuvre involontaire

La compagnie s'attend à ce que ses fournisseurs respectent les droits de l'homme. La traite des êtres humains sous toutes ses formes est strictement interdite par la compagnie, ainsi que par le gouvernement des États-Unis, le gouvernement canadien, le gouvernement du Royaume-Uni et l'Union européenne. Les travailleurs doivent être libres de mettre fin à leur emploi avec un préavis raisonnable. Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser de travail forcé, lié, imposé, en servitude, ou involontaire; faire le commerce d'actes sexuels; refuser l'accès aux documents d'identité d'une personne ou aux documents d'immigration; imposer des frais de recrutement aux employés; facturer des « dépôts » pour les outils, la formation, ou le matériel de protection individuelle nécessaire pour que les employés puissent s'acquitter de leur travail de manière sécuritaire; utiliser des pratiques de recrutement frauduleuses ou trompeuses; violer les lois du travail du pays dans lequel le recrutement ou le travail s'effectue; fournir un logement qui n'est pas conforme aux normes d'habitation du pays dans lequel le travail est effectué; ou omettre de fournir les documents de travail requis. Des mesures seront prises contre les fournisseurs qui violent la présente politique, incluant, mais sans s'y limiter, la fin du contrat de fournisseur.

Les fournisseurs et leurs employés sont tenus de signaler les violations de traite des êtres humains à l'aide de tout canal de divulgation approprié, y compris, mais sans s'y limiter, la ligne d'éthique mondiale de Sotera Health (consultez les coordonnées de l'annexe A du présent code), et pour l'approvisionnement lié à des approvisionnements du gouvernement des États-Unis, la Global Human Trafficking Hotline du gouvernement des États-Unis (844 888-FREE help@befree.org). Les fournisseurs sont responsables de prendre conscience

et de se conformer à toutes les lois et directives applicables à l'égard de ce sujet dans les territoires de compétences dans lesquels ils exercent leurs fonctions, y compris les règlements anti-traite du gouvernement des États-Unis (²où les ressources sont liées approvisionnement du gouvernement américain), la U.K. Modern Slavery Act 2015³ et la directive de l'Union européenne concernant la prévention de la traite des êtres humains.⁴

4.4 Travail par des enfants et des jeunes travailleurs

Les fournisseurs ne peuvent pas utiliser de travail par des enfants. Les fournisseurs ne peuvent pas employer des enfants sous l'âge minimum légal pour travailler dans leur pays. L'emploi de jeunes travailleurs qui ont atteint l'âge minimum légal pour travailler, mais qui n'ont pas encore atteint 18 ans, doit survenir uniquement dans des conditions de travail non dangereuses. Les fournisseurs peuvent participer à des programmes de stage en milieu de travail légitimes qui se conforment aux lois et aux règlements applicables. Afin d'assurer la conformité, les fournisseurs doivent conserver un registre de l'âge de leurs employés.

4.5 Salaires, avantages sociaux et heures de travail

Les fournisseurs doivent payer les travailleurs conformément à toutes les lois et règlements sur les salaires et les heures de travail applicables, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages prescrits. Les fournisseurs doivent communiquer en temps opportun avec les travailleurs concernant la base sur laquelle ils seront payés. Les fournisseurs doivent également communiquer avec le travailleur, si des heures supplémentaires sont nécessaires et lui laisser savoir le salaire qui sera versé pour ces heures supplémentaires.

4.6 Liberté d'association

Les fournisseurs doivent respecter les droits des travailleurs, conformément à ce qui est énoncé dans les lois et les règlements locaux, d'adhérer librement ou de ne pas adhérer à des syndicats de main-d'œuvre, à chercher à être représentés et à se joindre à des conseils de travailleurs. Les travailleurs doivent être en mesure de communiquer ouvertement avec la direction en ce qui concerne les conditions de travail sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

4.7 Normes de santé et de sécurité

Les fournisseurs doivent être conformes à toutes les lois en matière de santé et de sécurité applicables, fournir un milieu de travail sain et sécuritaire, et prendre les précautions nécessaires afin de protéger les travailleurs et les visiteurs d'accidents sur les

² Federal Acquisition Regulation 52.222-50.

³ Voir <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2015/30/contents/enacted> pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Modern Slavery Act 2015.

⁴ Directive 2011/36/UE

lieux de travail et de blessures et de maladies professionnelles. Les fournisseurs doivent avoir des systèmes et des processus en place pour protéger les travailleurs contre l'exposition à des produits chimiques, biologiques et physiques dangereux (y compris les tâches physiquement exigeantes) dans le milieu de travail et dans les logements fournis par la compagnie. Pour aider à garantir la sécurité, les fournisseurs doivent fournir aux employés la formation et le matériel de protection nécessaire. Les fournisseurs doivent conserver des dossiers qui documentent les blessures au travail et les formations sur la santé et la sécurité. Les fournisseurs doivent constamment évaluer la sécurité dans l'exécution des travaux ou lorsqu'ils fournissent des biens à la compagnie, afin de soutenir pleinement l'utilisation sécuritaire des installations de la compagnie, l'intégrité des services de la compagnie et la sécurité des produits de la compagnie.

4.8 Préparation aux situations d'urgence

Les fournisseurs doivent élaborer et distribuer des plans d'urgence appropriés dans toutes leurs installations, et doivent mettre au point des plans de pérennité des affaires appropriés.

4.9 Milieu de travail sans drogue

Les fournisseurs doivent maintenir un milieu de travail exempt d'utilisation illégale, de vente ou de distribution de substances contrôlées.

4.10 Utilisation des médias sociaux

Les fournisseurs ne doivent pas utiliser les médias sociaux de manière irrespectueuse ou non professionnelle, comme en publiant du contenu relié à la compagnie, à ses affaires, à ses clients, à ses partenaires commerciaux ou à ses employés et qui est abusif, malveillant, obscène, menaçant ou intimidant, ou qui contient ainsi des déclarations qui dénigrent l'origine ethnique, la religion, le sexe ou tout autre statut protégé.

5. Qualité

Notre société mène ses activités dans des secteurs fortement réglementés et a normes de qualité rigoureuses que nos fournisseurs doivent suivre. Cela permet de s'assurer que nos produits et services répondent non seulement à toutes les exigences réglementaires, mais également à nos propres normes de compagnie.

6. Confidentialité des données; renseignements confidentiels et exclusifs

Les fournisseurs doivent protéger la confidentialité des renseignements personnels et se conformer aux lois sur la vie privée et la protection des données pour s'assurer que les droits de propriété intellectuelle, de la vie privée et des renseignements de la compagnie, des travailleurs et de toute tierce partie applicable sont protégés. Les fournisseurs doivent mettre en œuvre les mesures appropriées concernant la confidentialité des

renseignements et la sécurité dans le traitement des renseignements personnels des individus. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'ils ont les procédures et mesures de protection adéquates en ce qui a trait à la transmission des données au-delà des frontières.

Les fournisseurs doivent sécuriser les renseignements confidentiels et exclusifs de la compagnie contre la perte, la destruction, la modification ou la divulgation, l'utilisation ou l'accès illégal ou non autorisé. Les fournisseurs ne doivent pas utiliser les noms ou les marques de la compagnie ou déclarer que la compagnie approuve toute activité ou produit sans le consentement écrit préalable de la compagnie.

7. Environnement

Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs conservent les ressources naturelles, protègent l'environnement, gèrent les risques environnementaux, améliorent la responsabilité sociale et élaborent des programmes sur le plan de la durabilité.

Au minimum, la compagnie s'attend à ce que ses fournisseurs se conforment à toutes les lois et à tous les règlements environnementaux applicables, y compris ceux relatifs à la gestion des déchets, au recyclage et aux émissions. Les fournisseurs doivent également obtenir tous les permis, licences et enregistrements des renseignements environnementaux requis et en respecter les modalités.

Afin de promouvoir un environnement durable, les fournisseurs doivent également veiller à réduire leur consommation et leur utilisation de ressources, y compris la mise en œuvre de plans d'amélioration pour le recyclage et la réduction du gaspillage, ainsi que des politiques d'économie d'énergie.

8. Protection des animaux

Notre compagnie s'attend à ce que nos fournisseurs ne mènent des recherches et des essais sur des animaux seulement où c'est nécessaire et raisonnablement justifié sur la base de considérations scientifiques, réglementaires ou commerciales. Lorsque de tels essais et recherches sont nécessaires, les fournisseurs doivent s'assurer que les animaux sont traités avec humanité et que les efforts sont déployés pour minimiser les souffrances des animaux. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lignes directrices de l'industrie, de l'éthique des pratiques commerciales, de la réglementation et des directives de santé et de sécurité établies par la compagnie, les autorités gouvernementales ou les associations de l'industrie. Les fournisseurs doivent également obtenir toutes les licences et tous les permis requis régissant le bien-être des animaux et en respecter les modalités.

9. Sous-traitants

Notre compagnie doit être informée de tous les sous-traitants embauchés par des fournisseurs pour fournir des biens ou des services à la compagnie. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs sous-traitants reçoivent le présent code et qu'ils en respectent les normes.

10. Identification des préoccupations

Tous les travailleurs des fournisseurs doivent être encouragés à signaler leurs préoccupations ou les activités illégales dans leur milieu de travail, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent enquêter et prendre des mesures correctives au besoin.

11. Systèmes de gestion

11.1 Engagement et gestion des risques

Les fournisseurs doivent démontrer un engagement à respecter les normes décrites dans le présent document en allouant les ressources appropriées pour s'y conformer. Les fournisseurs doivent avoir des mécanismes afin de déterminer et de gérer les risques dans tous les domaines abordés dans ce document et doivent conserver des dossiers pour démontrer leur conformité. Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs employés reçoivent la formation nécessaire pour se conformer au présent code.

11.2 Exigences juridiques et exigences du client

Les fournisseurs doivent déterminer et se conformer à toutes les lois, les règlements, les normes et les exigences contractuelles applicables dans le cadre de leur travail pour la compagnie.

12. Surveillance de la conformité et violation des normes

La société peut vérifier la conformité au présent code de ses fournisseurs, ainsi que des fournisseurs et sous-traitants de ses fournisseurs, au moyen d'une auto-évaluation du fournisseur, d'une visite des installations et (ou) d'une vérification par la compagnie ou par un de ses représentants. Le refus d'autoriser une visite ou une vérification de l'établissement peut mener à la cessation de la relation d'affaires avec le fournisseur et à la résiliation de son entente avec la compagnie.

Le respect des normes énoncées dans le présent code fait partie des critères qui sont pris en considération dans le processus de sélection des fournisseurs de la compagnie. Les fournisseurs doivent signaler rapidement à la compagnie toute violation connue du présent code. Sotera Health se réserve le droit de mettre fin à sa relation d'affaires avec le fournisseur s'il ne se conforme pas (ou si ses fournisseurs ou ses sous-traitants ne se conforment pas) à ces normes ou aux lois, aux règlements ou aux exigences contractuelles applicables, lesquels peuvent donner lieu à d'autres obligations de la part du fournisseur. La compagnie ne tolère pas représailles de quelque nature que ce soit d'un fournisseur contre les personnes qui, de bonne foi, posent des questions, rapportent des préoccupations ou participent à des enquêtes sur des soupçons de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

Si un fournisseur recherche des conseils, qu'il connaît ou qu'il soupçonne toute violation du présent code, il doit soit s'adresser à la personne-ressource de notre équipe de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui lui est désignée, communiquer avec nous à l'adresse Suppliercode@soterahealth.com ou signaler cette préoccupation par l'entremise de la ligne d'éthique mondiale de Sotera Health ou les autres ressources énumérées à l'annexe A.

Conclusion et remerciements

Le présent code d'éthique et de conduite des fournisseurs de Sotera Health n'est pas destiné à entrer en conflit avec tout bon de commande ou contrat existant, et ne remplace pas les lois applicables.

En apposant sa signature ci-dessous, le fournisseur reconnaît qu'il comprend et accepte de respecter le présent code. Toute infraction au code peut être un motif de cessation de la relation du fournisseur avec Sotera Health. À la demande de la compagnie, les fournisseurs certifieront à nouveau qu'ils comprennent et acceptent de respecter le présent code.

Nom du représentant autorisé – Nom et titre en caractères d'imprimerie

Signature

Nom du fournisseur

Date

Annexe A – Signaler une préoccupation

1. Ligne d'éthique mondiale – Coordonnées internationales

La ligne d'éthique mondiale est disponible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine pour nos fournisseurs à l'échelle mondiale. Vous pouvez joindre la ligne d'éthique mondiale sans frais aux numéros ci-dessous, ou vous pouvez accéder au site Web au www.soterahealth.ethicspoint.com. Pour trouver le code d'accès AT&T de votre emplacement, veuillez accéder au site www.soterahealth.ethicspoint.com ou <http://www.business.att.com/bt/access>. La ligne d'éthique mondiale est exploitée par un fournisseur de services de tierce partie, NAVEX Global, Inc. Les services sont fournis dans la langue locale.

Ligne d'éthique mondiale :

Pays	Numéro de téléphone
Belgique	Code d'accès AT&T + 866 831-2542
Brésil	0800-892-0784
Canada	1 888 288-1841
Chine	4006009322
Costa Rica	Code d'accès AT&T + 866 831-2542
Danemark	Code d'accès AT&T + 866 831-2542
France	0800-91-8997
Allemagne	Code d'accès AT&T + 866 831-2542
Hong Kong	Code d'accès AT&T + 866 831-2542
Italie	800-792621
Mexique	001-844-372-9087
Thaïlande	1800-011-615
Royaume-Uni	0808-234-2692
États-Unis	1-888-288-1841

2. Contact avec la chaîne d'approvisionnement de Sotera Health

- (i) votre représentant de la chaîne d'approvisionnement de Sotera Health, ou
- (ii) par courriel : Suppliercode@soterahealth.com

3. Représentants de l'éthique de Sotera Health

Avocat-conseil – ligne directe : +1-440-262-1409

Dirigeant principal des ressources humaines – ligne directe : +1 440-262-1411

Par courriel : Ethics@soterahealth.com

4. Services juridiques de Sotera Health

Par courriel : Legal@soterahealth.com



9100 South Hills Blvd, Suite 300
Broadview Heights, OH 44147
soterahealth.com

